NORME INTERNATIONALE

ISO 14011

Première édition
1996-10-01

Lignes directrices pour l'audit environnemental — Procédures d'audit — Audit des systèmes de management environnemental

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Guidelines for environmental auditing — Audit procedures — Auditing of environmental management systems

ISO 14011:1996
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0f7d1b42-6e20-4f88-9ddd-04901ef7fb13/iso-14011-1996

Numéro de référence
ISO 14011:1996(F)

Sommaire

1 Domaine d'application 1

2 Références normatives 1

3 Définitions 1

4 Objectifs, rôles et responsabilités de l'audit de système de management environnemental 2

4.1 Objectifs de l'audit 2

4.2 Rôles, responsabilités et activités 2

4.2.1 Responsable de l'audit 2

4.2.2 Auditeur 2

4.2.3 Équipe d'audit 2

4.2.4 Demandeur 3

4.2.5 Audité 3

5 Conduite de l'audit 3

5.1 Initialisation de l'audit 3

5.1.1 Champ de l'audit 3

5.1.2 Revue préliminaire de la documentation 3

5.2 Préparation de l'audit 3

5.2.1 Plan d'audit 3

5.2.2 Partage des responsabilités au sein de l'équipe d'audit 4

5.2.3 Documents de travail 4

5.3 Conduite de l'audit 4

5.3.1 Réunion d'ouverture 4

5.3.2 Recueil des preuves d'audit 4

5.3.3 Constats d'audit 5

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 14011:1996
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6f7d1b42-6e20-4f88-9ddd-04901ef7fb13/iso-14011-1996

© ISO 1996

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

5.3.4 Réunion de clôture **5**

5.4 Rapports d'audit et conservation des documents **5**

5.4.1 Préparation du rapport d'audit **5**

5.4.2 Contenu du rapport d'audit **5**

5.4.3 Diffusion du rapport d'audit **5**

5.4.4 Conservation des documents **6**

6 Achèvement de l'audit **6**

Annexe

A Bibliographie **7**

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 14011:1996
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0f7d1b42-6e20-4f88-9ddd-04901ef7fb13/iso-14011-1996

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

La Norme internationale ISO 14011 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 2, *Audit d'environnement et investigations environnementales associées*.

ISO 14011:1996
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0f7d1b42-6e20-4f88-9ddd-04901ef7fb13/iso-14011-1996

L'annexe A de la présente Norme internationale est donnée uniquement à titre d'information.

Introduction

Tout organisme, quel que soit son type, peut avoir besoin de démontrer qu'il est concerné par les questions d'environnement. Le concept de système de management environnemental (SME) et la pratique d'audit environnemental qui lui est associée ont été conçus comme des outils pour satisfaire ce besoin. Ces systèmes sont destinés à aider un organisme à établir et à poursuivre ses politiques, objectifs, normes et autres exigences relatifs à l'environnement.

La présente Norme internationale définit les procédures permettant de conduire des audits de SME. Elle est applicable à tout type d'organisme disposant d'un SME, quelle que soit sa taille.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 14011:1996
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0f7d1b42-6e20-4f88-9ddd-04901ef7fb13/iso-14011-1996

This page intentionally left blank

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 14011:1996
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0f7d1b42-6e20-4f88-9ddd-04901ef7fb13/iso-14011-1996

Lignes directrices pour l'audit environnemental — Procédures d'audit — Audit des systèmes de management environnemental

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale établit des procédures d'audit qui permettent la planification et la conduite d'un audit d'un SME, afin de déterminer la conformité aux critères d'audit d'un SME.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 14011:1996
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0571b412-6e20-488-9ad4-04901ef7fb13/iso-14011-1996

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 14001:1996, *Systèmes de management environnemental — Spécification et lignes directrices pour son utilisation.*

ISO 14010:1996, *Lignes directrices pour l'audit environnemental — Principes généraux.*

ISO 14012:1996, *Lignes directrices pour l'audit environnemental — Critères de qualification pour les auditeurs environnementaux.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions données dans l'ISO 14010 et l'ISO 14001 et les définitions suivantes s'appliquent.

NOTE — Les termes et définitions dans le domaine du management environnemental sont donnés dans l'ISO 14050.

3.1
système de management environnemental
la composante du système de management global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour élaborer, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale
[ISO 14001:1996]

3.2
audit de système de management environnemental
processus de vérification systématique et documenté permettant d'obtenir et d'évaluer, d'une manière objective, des preuves d'audit afin de déterminer si le système de management environnemental d'un organisme est en conformité avec les critères de l'audit du système de management environnemental, et afin de communiquer les résultats de ce processus au demandeur

3.3
critères d'audit de système de management environnemental
politiques, pratiques, procédures ou exigences, telles que celles définies dans l'ISO 14001, et, si elle est

applicable, toute exigence supplémentaire de SME, par rapport auxquelles l'auditeur compare les preuves d'audit réunies sur le système de management environnemental de l'organisme

4 Objectifs, rôles et responsabilités de l'audit de système de management environnemental

4.1 Objectifs de l'audit

Il convient qu'un audit de SME ait des objectifs définis, dont certains exemples types sont énumérés ci-dessous:

a) déterminer la conformité du SME d'un audité à des critères d'audit de SME;

b) déterminer la qualité de la mise en œuvre et du suivi du SME de l'audité;

c) identifier les zones d'améliorations possibles dans le SME de l'audité;

d) évaluer la capacité du processus de revue de direction interne à garantir en permanence l'adéquation et l'efficacité du SME;

e) évaluer le SME d'un organisme chaque fois qu'une relation contractuelle veut être établie, comme avec un fournisseur potentiel ou un partenaire de coentreprise.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 14011:1996
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0f7d1b42-6e20-4f88-9ddd-04901ef7fb13/iso-14011-1996

4.2 Rôles, responsabilités et activités

4.2.1 Responsable de l'audit

Le responsable de l'audit est chargé d'effectuer et de mener à terme un audit efficace dans le cadre du champ et du plan d'audit approuvés par le demandeur.

En outre, il convient que les responsabilités et les activités du responsable de l'audit soient les suivantes:

a) consulter le demandeur et, s'il y a lieu, l'audité pour déterminer le champ et les critères de l'audit;

b) obtenir les informations fondamentales nécessaires pour atteindre les objectifs de l'audit, tels que les détails concernant les activités, les produits, les services de l'audité, le site et ses environs immédiats ainsi que les détails des précédents audits;

c) déterminer si les exigences pour un audit environnemental telles que données dans l'ISO 14010 sont respectées;

d) former l'équipe d'audit en tenant compte de possibles conflits d'intérêts et en soumettant sa composition à l'accord du demandeur;

e) diriger les activités de l'équipe d'audit conformément aux lignes directrices de l'ISO 14010 et de la présente Norme internationale;

f) préparer le plan d'audit par consultation du demandeur, de l'audité et des membres de l'équipe d'audit;

g) communiquer le plan d'audit définitif à l'équipe d'audit, à l'audité et au demandeur;

h) coordonner la préparation des documents de travail, des procédures détaillées et assurer l'information de l'équipe d'audit;

i) rechercher des solutions aux problèmes susceptibles de survenir pendant l'audit;

j) mettre en évidence le caractère inaccessible d'un objectif de l'audit et en expliquer les raisons au demandeur comme à l'audité;

k) représenter l'équipe d'audit dans les discussions avec l'audité, avant, pendant et après l'audit;

l) signaler immédiatement à l'audité le constat d'audit de toute non-conformité critique;

m) rédiger à l'intention du demandeur le rapport d'audit de façon claire et précise quant aux conclusions, dans les délais convenus selon le plan d'audit;

n) formuler des recommandations pour permettre d'améliorer le SME, si cela a été convenu lors de la détermination du champ de l'audit.

4.2.2 Auditeur

Il convient que les responsabilités et les activités de l'auditeur soient les suivantes:

a) respecter les instructions du responsable de l'audit et lui apporter son soutien;

b) planifier et exécuter les tâches qui lui incombent dans le champ de l'audit de manière objective et efficace;

c) réunir et analyser des preuves d'audit suffisantes et pertinentes afin de formuler des constats d'audit et de tirer des conclusions relatives au SME;

d) préparer des documents de travail sous la direction du responsable de l'audit;

e) documenter chaque constat d'audit;

f) protéger les documents relatifs à l'audit et les restituer selon les accords établis;

g) contribuer à la rédaction du rapport d'audit.

4.2.3 Équipe d'audit

Il convient que le procédé pour choisir les membres de l'équipe d'audit permette de s'assurer que celle-ci

possède l'expérience et l'expertise générales indispensables pour conduire l'audit. Il convient que soient considérés:

a) les qualifications, telles que celles données dans l'ISO 14012 par exemple;

b) le type d'organisme, les processus, les activités ou les fonctions audités;

c) le nombre, les compétences linguistiques et l'expertise des membres individuels de l'équipe d'audit;

d) tout conflit d'intérêts potentiel entre les membres de l'équipe d'audit et l'audité;

e) les exigences des demandeurs et des organismes d'accréditation et de certification.

L'équipe d'audit peut également comprendre des experts techniques et des auditeurs en formation dont la présence est agréée par le demandeur, l'audité et le responsable de l'audit.

4.2.4 Demandeur

Il convient que les responsabilités et des activités du demandeur soient les suivantes:

a) déterminer les besoins en audit;

b) prendre contact avec l'audité pour obtenir sa coopération pleine et entière et pour déclencher le processus;

c) définir les objectifs de l'audit;

d) arrêter le choix d'un responsable de l'audit ou d'un organisme auditeur et, le cas échéant, approuver la composition de l'équipe d'audit;

e) mettre à disposition les responsables et les moyens nécessaires pour pouvoir conduire l'audit;

f) consulter le responsable de l'audit pour déterminer le champ de l'audit;

g) approuver les critères d'audit du SME;

h) approuver le plan d'audit;

i) recevoir le rapport d'audit et en déterminer sa diffusion.

4.2.5 Audité

Il convient que les responsabilités et les activités de l'audité soient les suivantes:

a) informer si nécessaire le personnel des objectifs et du champ de l'audit;

b) mettre à la disposition de l'équipe d'audit tous les moyens nécessaires pour assurer un bon déroulement de l'audit;

c) désigner des membres de son personnel responsables et compétents pour accompagner les membres de l'équipe d'audit, afin de les guider sur le site et de s'assurer que l'équipe d'audit tient compte des exigences appropriées relatives, entre autres, à la santé et à la sécurité;

d) donner accès, à la demande des auditeurs, aux installations, au personnel, aux informations et aux enregistrements pertinents;

e) coopérer avec l'équpe d'audit en vue d'atteindre les objectifs de l'audit;

f) recevoir un exemplaire du rapport d'audit, sauf si le demandeur s'y oppose formellement.

5 Conduite de l'audit

5.1 Initialisation de l'audit

5.1.1 Champ de l'audit

Le champ de l'audit décrit l'étendue et fixe les limites de l'audit, en précisant par exemple le lieu, les activités de l'organisme ainsi que le mode de rapport. Le champ de l'audit est déterminé par le demandeur et le responsable de l'audit. Il convient normalement que l'audité soit consulté lors de la détermination du champ de l'audit. Toute modification apportée par la suite au champ de l'audit nécessite l'accord du demandeur et du responsable de l'audit.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 14011:1996
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0f7d1b42-6e70-4f88-9bbb-04901ef7fb13/iso-14011-1996

Il convient que les moyens engagés pour l'audit soient suffisants pour couvrir le champ prévu.

5.1.2 Revue préliminaire de la documentation

Il convient que le responsable de l'audit commence par passer en revue la documentation de l'organisme, comme les déclarations de politique environnementale, les programmes, les enregistrements ou les manuels permettant de répondre aux exigences du SME. Ce faisant, il convient d'utiliser toutes les informations fondamentales appropriées relatives à l'organisme de l'audité. Si la documentation est jugée inadaptée pour la conduite de l'audit, il convient d'en informer le demandeur. Il n'y a pas lieu d'investir dans des ressources supplémentaires avant de recevoir des instructions du demandeur.

5.2 Préparation de l'audit

5.2.1 Plan d'audit

Il convient de concevoir le plan d'audit pour offrir toute la souplesse d'adaptation en fonction des informations recueillies au cours de l'audit et permettre une bonne utilisation des moyens.